

RÉUNION DU VINGT-SEPT MAI 2010

Le Vingt-sept Mai Deux Mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni, en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 21 Mai 2010.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Marie-Christine VALLOD, Denis CARRON.

Absents excusés : Corinne PUTELAT, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de C. Putelat à M. Travers.

Mr Joseph MONIN est désigné secrétaire de séance.

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DE LA BOUCHERIE.

Mr le Maire rappelle que par délibération du 20 Juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé un bail commercial de neuf ans à compter du 1° Janvier 2008 à Mr Laurent Journet pour l'exploitation d'une boucherie.

Mr le Maire informe le Conseil que suite à la mise en liquidation judiciaire de la Sarl "Boucherie du Lac", une seule proposition de rachat a été formulée auprès du liquidateur : celle de Mr Dutartre, traiteur, demeurant au Pin. L'acte d'acquisition du fonds est en cours auprès du notaire. La commune doit accepter le transfert du bail consenti à Mr Journet pour la boucherie au nom de Mr Dutartre aux mêmes conditions que le bail initial. Mr Dutartre souhaite pouvoir démarrer son activité le 1° Juillet prochain.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le transfert du bail commercial de la boucherie au nom de Mr Dutartre, ou d'une société dont il serait gérant, à compter du 1° Juillet 2010 pour l'exploitation d'une activité de traiteur.
- Approuve l'avenant au bail commercial constatant la modification du locataire à compter du 1° Juillet 2010; et autorise le Maire à le signer, ainsi que toutes pièces nécessaires à cette opération.

DESAFFECTATION DU STADE MUNICIPAL.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de louer le stade de football situé route du Vernay, non utilisé par le club de football, au centre équestre en cours de création, ainsi que l'ancien terrain utilisé pour les entraînements.

Mr le Maire indique qu'il y a lieu règlementairement de prononcer la désaffectation du stade qui ne sera plus habilité à recevoir du public, et appartiendra au domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la désaffectation du stade municipal du Pin.

LOCATION SALLES COMMUNALES.

La commission "Vie Associative" a mené une étude sur les locations aux particuliers des deux salles communales: Domino et Le Carré d'Ars. Plusieurs problèmes de dégradations importantes ont été constatés après des locations, et il s'est avéré que la personne qui remettait la caution n'était pas forcément celle qui avait signé le contrat de location.

Afin de responsabiliser les personnes voulant louer une de ces deux salles, la commission formule plusieurs propositions qu'elle soumet à l'avis du conseil :

1. Il est nécessaire d'exiger que la personne qui signe le contrat, soit la même que celle qui signe les chèques d'acompte et de solde, qui signe la caution, et qu'elle soit titulaire du contrat d'assurance.
2. Pour la salle Domino, il est convenu de limiter l'usage pour les repas de famille en journée. Par conséquent, la remise des clés sera faite le matin (ou la veille au soir) et elles seront rendues en fin de journée (20 H).
3. Il est proposé de porter le montant de la caution à 1 000 € pour les particuliers. Ce chèque de caution ne sera pas rendu lors de la reprise des clés, mais après visite complète de la salle par l'agent communal.
4. La demande et les contrats de location devront impérativement prévoir les numéros de téléphone portable des utilisateurs.

5. Il est enfin proposé de revoir les tarifs de location qui n'ont pas été modifiés depuis 2003. Les locations aux particuliers sont augmentées de 20 €. pour les habitants du Pin et de 40 à 50 € pour les extérieurs. L'ensemble de ces mesures est approuvé par le Conseil Municipal. Les règlements et les contrats d'utilisation seront revus en conséquence. Concernant les tarifs, les délibérations suivantes sont adressées en Sous-Préfecture

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CARRE D'ARS.

Mr le Maire rappelle les tarifs fixés par délibération du 24 Juillet 2003. Il est proposé au Conseil Municipal, de revoir les tarifs concernant la location pour les particuliers, et d'augmenter le montant de la caution. A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les tarifs fixés ci-dessous.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CARRE D'ARS - LE PIN	
ASSOCIATIONS LOCALES (Associations pinoises ou associations intercommunales comprenant Le Pin)	
Réunions	GRATUIT
Manifestations sans recettes	40 €
Manifestations avec recettes :	
- Soirée dansante :	200 €
- Autres manifestations avec recette :	100 €
- Réduction pour la 2 ^o manifestation	- 30 €
- Réduction à partir de la 3 ^o manifestation :	- 60 €
RESIDENTS PINOIS (principaux et secondaires)	
1 journée (du matin 8 H. au soir 22 H.)	170 €
1 soirée (du matin 8 H. au lendemain 10 H.)	250 €
1 week-end (du vendredi 14 H. au dimanche 19 H.)	300 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Manifestation (avec ou sans recette).	260 €
PARTICULIERS EXTERIEURS.	
1 soirée (du matin 8 H. au lendemain 10 H.)	400 €
1 week-end (du vendredi 14 H. au dimanche 19 H.).	500 €
SOIREE SPECTACLE AU BENEFICE D'UN PRIVE	460 €
CAUTION :	
Associations locales et particuliers du Pin	1 000 €
Associations extérieures et particuliers extérieurs.	1 000 €
Cas particulier : GRATUIT pour le Comité des Fêtes. Les demandes n'entrant pas dans le cadre ci-dessus seront examinées au cas par cas par le Conseil Municipal	

SALLE DOMINO. TARIFS DE LOCATION.

Mr le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 23 Mai 2003; le Conseil Municipal a fixé le montant de la location de la salle de la cantine scolaire, dénommée salle "Domino" à 100 €. Il a également décidé par délibération du 20 Juin 2007 de fixer le montant de la location aux associations pour des repas de sociétaires à 40 €.

Mr le Maire propose de revoir ces tarifs pour les particuliers, et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Approuve les nouveaux tarifs fixés ci-dessous :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DOMINO - LE PIN	
ASSOCIATIONS LOCALES (Associations pinoises ou associations intercommunales comprenant Le Pin)	
Réunions	GRATUIT
Autres utilisations	40 €
RESIDENTS PINOIS (principaux et secondaires)	
1 journée (du matin 8 H. au soir 20 H.)	120 €
CAUTION :	1 000 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 25 MAI

Mr Tirman et Mme Chalandré rendent compte du dernier conseil d'école au cours duquel a été évoqué :

- Les effectifs à la rentrée de Septembre estimés entre 143 et 149 élèves.
- La livraison du matériel informatique du programme Ecole Numérique Rurale
- La demande d'aménagement dans la cour, et notamment d'un bac à sable.
- Le Projet d'Ecole.
- L'augmentation des tarifs de la piscine.
- La demande de pose de détecteurs de fumée : à étudier.
- La régularisation de la ½ heure de garderie pour les enfants en soutien scolaire.
- L'aménagement du parking, sollicité par les parents et refusé par la commune depuis plusieurs années.
- L'abattage des arbres de la cour pour raison de sécurité, et replantage de nouveaux arbres.
- La réfection des huisseries prévues pendant les vacances estivales.

TEMPS DE TRAVAIL CANTINE.

Plusieurs parents utilisateurs de la cantine scolaire ont été rencontrés à leur demande, par le Maire et C. Pérot. Une deuxième rencontre en présence de la commission scolaire et des employées a été organisée.

Les parents ont évoqué certains écarts de langage du personnel, et les personnes concernées seront rencontrées individuellement.

Il est convenu que pour faire face aux problèmes d'indiscipline, un imprimé d'avertissement sera rédigé en Mairie. Les agents de la cantine remettront un avertissement aux parents, qui sera visé par la directrice de l'école. En cas de récidive, un deuxième avertissement sera délivré. Au troisième problème, l'enfant sera convoqué en Mairie avec ses parents, et une mesure d'exclusion de la cantine pourra être prononcée si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas.

Un essai de responsabilisation des grands sera mis en place : ils seront volontaires pour s'installer à une table avec trois petits afin de s'occuper du service.

Pour améliorer le lavage des mains, Isabelle Favre travaillera ½ h. de plus pour aider Dominique à préparer les tables. Françoise et Annie feront laver les mains des petits dans les classes maternelles avant la sortie. (Coût annuel de ce temps supplémentaire : 790 €).

Les personnes présentes à la réunion ont évoqué le problème de sonorisation de la salle de la Cantine. Michel Chavand, architecte qui a suivi les travaux de l'Ecole, sera consulté sur les travaux éventuellement réalisables pour améliorer l'acoustique de cette salle.

PROGRAMME OPAC : MAISON REVOL.

Mr le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de la maison Revol établi par Mr Catelan. Deux logements T3 sont aménagés aux niveaux 1 et 2, et un local commercial au rez-de-chaussée pour transfert du salon de coiffure.

Le coût des travaux du rez-de-chaussée à charge de la commune est estimé à 74 000 € HT. Une option sera demandée pour prise en charge du chauffage dans les travaux, soit 10 à 15 000 € supplémentaires.

Les plans ont été présentés à la coiffeuse qui les a validés. Le montant du loyer initialement prévu pour 220 € H.T. par mois sera renégocié si la commune finance également les travaux du chauffage

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour confier cette opération à l'OPAC 38. Il n'approuve pas la durée du bail proposée pour 60 ans, et souhaite la réduire à 50 ans au moins. La délibération sera prise lors de la prochaine séance après négociation avec l'OPAC.

Mr le Maire rappelle par ailleurs que par délibération de portée générale, la construction de logements sociaux est exonérée de Taxe Locale d'Équipement sur notre commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer ce bâtiment : RESIDENCE DU CHAS, en référence à l'activité de tailleur et de mercerie qui a eu lieu dans ce bâtiment pendant de nombreuses années.

CHEMIN MITOYEN AVEC VALENCOGNE.

Mr le Maire rappelle que l'ancienne porcherie Cochet située à Brésin en limite de Valencogne a été aménagée en logements par les enfants de la famille Cochet.

Ce chemin nécessite des travaux de remise en état. Les élus de Valencogne ont rencontré ceux du Pin pour évoquer un partage du montant des travaux nécessaires.

Mr le Maire précise que ce chemin est déneigé par la commune du Pin, et que deux enfants Cochet seront bientôt scolarisés au Pin. Bien que située à Valencogne, on peut considérer que cette habitation fait partie du Pin.

Aussi, il est envisagé de proposer à la commune de Valencogne une modification des limites entre les deux communes pour intégrer cette habitation sur le territoire de celle du Pin. Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette opération. Un courrier sera adressé en ce sens pour connaître la position des élus de Valencogne sur ce projet.

PISTE DE ROLLER-SKATE.

A la demande de plusieurs jeunes du Pin, l'aménagement d'une piste de roller skate a été étudiée par Mr Tirman. La commune de Montferrat possède un tel équipement et souhaite s'en séparer. Le montant des travaux nécessaires pour le transfert de cette piste au Pin s'élève à 22 093 €. Ce montant est jugé trop élevé pour le nombre d'enfants concernés, et une réponse en ce sens leur sera adressée. Sachant que les communes de Charavines et Paladru qui ont réalisé de tels équipements regrettent qu'ils soient aujourd'hui peu utilisés. Une solution intercommunale pourra peut-être être trouvée pour répondre à la demande des jeunes pinois.

Le Conseil évoque par ailleurs la possibilité d'aménager un mini terrain de foot, ou de multisports dans le pré des étangs de Salamandre. Cette solution sera étudiée par la commission des jeunes.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX.

Jo Monin rend compte de la dernière réunion de la commission travaux au cours de laquelle les élus ont établi :

. la liste des travaux validés et engagés à ce jour :

- réfection des huisseries pour l'école :	7 965 €
- remise en état du mur route du Chassigneu :	3 644 €
- route allée de Pré Noyet (- PVR : 11 000 €):	16 921 €
- réfection feux de la plage :	3 308 €

. la liste des travaux à valider par le Conseil Municipal :

- abattage des arbres de l'école (risques de chutes) :	1 600 €
- aménagement du chemin piéton de Salamandre = aménagement d'un chemin le long des étangs avec arrachage de la haie existante pour en replanter une plus basse :	23 000 €
- aménagement de la route du Chassigneu = à hauteur de la maison Jas, création d'un passage alterné, avec un poteau et un maquage au sol qui rétrécira la voie visuellement :	2 000 €
- aménagement du chemin du Blétonay :	2 033 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

AFFICHAGE MUNICIPAL.

Mr le Maire rappelle que l'emplacement de l'affichage municipal officiel se situe sous la halle de la place Saint Christophe.

Il rappelle également que le Conseil a décidé de faire réaliser de nouveaux panneaux à installer dans la cour de la Mairie. Il précise que ces nouveaux panneaux d'information seront installés dans le courant de la première quinzaine de juin.

Il demande au Conseil de valider la modification de l'emplacement de l'affichage municipal à compter du 14 Juin 2010.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la modification de l'emplacement de l'affichage municipal qui sera transféré dans la cour de la Mairie à compter du 14 Juin 2010.

Départ Brigitte MATHIAS.

INFORMATIQUE MAIRIE.

Pascal MAILLEY présente au Conseil un devis de l'entreprise TOPAS informatique pour le remplacement du matériel informatique du secrétariat de Mairie. Ce devis s'élève à la somme totale de 1 676.79 € T.T.C.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la commande de ce matériel.

SITE WEB MAIRIE DU PIN.

Christiane PEROT indique que le site web de la Commune est en cours de finition. Il devrait être mis en ligne prochainement après quelques dernières mises au point.

REALISATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS – MARCHE D'ETUDE SOCOTEC.

Mr le Maire rappelle que par délibération du 25 Février 2010, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics, conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Mr le Maire précise que suite à l'appel d'offres, il est proposé aux communes de retenir la société SOCOTEC. Le montant de l'étude pour la commune du Pin s'élève à 2 440 € hors-taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché d'étude avec SOCOTEC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le marché avec la société SOCOTEC pour la réalisation du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics, pour un montant de 2 440 € H.T.
- Autorise le Maire à signer les pièces constitutives du marché, ainsi que toutes pièces nécessaires à cette opération.

S.E.38 –TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE – Poste Brésin. (modification délibération du 30/04/2009)

Suite à notre demande, le Syndicat 'Energies' de l'Isère (S.E. 38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous.

Collectivité : Commune **LE PIN** - Opération n° **09.056.305**

Renforcement poste « Brésin ».

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	78 533 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	55 764 €
Les frais de maîtrise d'ouvrage (en fonctionnement) s'élèvent à :	2 577 €
La contribution aux investissements, pour cette opération, s'élèverait à environ :	20 192 €

Afin de permettre au S.E. 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SE 38.

Le Conseil, entendu cet exposé,

1. PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : 78 533 €
- Financements externes : 55 764 €
- Contribution prévisionnelle globale : **22 769 €**

2. PREND ACTE de la contribution aux investissements qui sera établie par le SE 38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

3. Pour un paiement comptant en 2 versements, acompte de 80 %, puis solde : **20 192 €**

TOITURE ATELIER MUNICIPAL. Demande de subvention.

Mr le Maire rappelle au Conseil le mauvais état de la toiture de l'atelier municipal et les nombreuses fuites qui en découlent. Cette toiture en fibro-ciment doit être remplacée, et les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2010.

Mr le Maire présente un devis réalisé par la société Menuiserie Charpente du Dauphiné pour un montant total de 22 090.47 € H.T., et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

✘ Approuve les travaux de remplacement de la toiture de l'atelier municipal par un bac-acier laqué rouge brun, et le montant du devis correspondant soit 22 090.47 euros hors-taxes.

✘ Sollicite de Mr le Président du Conseil Général de l'Isère une subvention au taux le plus élevé possible pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES.

- Lettre médecins : Suite au courrier des médecins du secteur s'inquiétant du manque de remplacement des médecins en milieu rural, une réunion est programmée le 2 Juin par les conseillers généraux. Christiane Pérot et Marie-Christine Vallod participeront à cette réunion.
- Inscription école : Mr Bret informe le Conseil que deux familles n'habitent pas Le Pin et qui ont déjà un enfant scolarisé au Pin inscrivent leurs 2° enfant à cette rentrée scolaire. Mr Bret précise que les élus devront s'interroger sur la scolarisation des enfants extérieurs.
- Centre service informatique : Mr Bret indique qu'il a reçu un nouvel habitant du Pin qui envisage de créer un centre de services informatiques : location ordinateurs, salle de jeux, assistance, conseil.... Cette activité semble difficile à développer dans un petit village comme Le Pin.
- Animation jeunesse : D. Tirman indique que les jeunes qui ont adhéré à l'animation jeunesse proposée par Raphaël, qui a depuis démissionné, ont rejoint en partie l'animation de Patrice Monard.
- Départ retraite Annie : Pour le départ en retraite d'Annie PUTELAT, ATSEM, un apéritif sera offert le 28 Juin ou le 2 Juillet. Concernant son remplacement, 46 candidatures ont été reçues en Mairie dont 10 du Pin. Le 4 Juin, cinq candidates dont 3 du Pin, titulaires du CAP petite enfance ou du concours d'ATSEM, seront reçues par un jury composé de : JP. Bret – D. Tirman- M. Travers – C. Putelat – M. Chalandré – P. Picca.
- Fonctionnement conseil municipal : Suite aux observations émises en début de séance par M.C. Vallod qui regrette que les élus ne soient informés qu'en dernière heure des dossiers soumis au Conseil, et du manque de temps pour préparer d'éventuelles observations, Mr Bret demande quel sujet traité au cours de la séance aurait pu être développé en amont. Il précise qu'il est souvent nécessaire de réagir face à l'urgence d'une décision à prendre, et qu'il n'est pas toujours aisé de transmettre les informations préalablement à la réunion. Le Conseil décide de se rencontrer après la réception pour le départ d'Annie pour une réunion informelle au cours de laquelle chaque conseiller pourra évoquer tous les sujets dont il souhaite débattre. Par ailleurs, il organisera le 4 Septembre prochain, une journée champêtre avec pique-nique, pour visite de la commune par le Conseil Municipal, et notamment afin de prendre connaissance des limites de la commune.

La séance est levée à minuit.
